

Chapitre D :

➤ La place des jardins d'insertion dans l'agriculture périurbaine francilienne.....140 à 162

I - L'agriculture en Ile de France.....140 à 154

I.1 L'utilisation du sol en Ile-de-France.....140 à 145

I.1.1 L'agriculture en général

I.1.2 L'agriculture biologique francilienne

I.2 La crise des cultures spécialisées.....145 à 148

I.2.1 Le constat par département

I.2.2 Le secteur professionnel du maraîchage

I.2.3 L'emploi agricole en Ile-de-France et le besoin en main d'œuvre

I.3 Les solutions pour faire face à cette crise.....149 à 154

I.3.1 L'aide régionale

I.3.2 Le développement des circuits courts

I.3.3 Le travail possible avec les jardins d'insertion

II – Les liens entre l'agriculture francilienne et le social.....155 à 161

II.1 L'insertion par l'activité agricole.....155 à 158

II.1.1 L'aspect agricole des jardins

II.1.2 La Mutualité Sociale Agricole et les jardins d'insertion franciliens

II.2 Les partenariats entre les jardins d'insertion et les professionnels de l'agriculture.....158 à 161

II.2.1 L'historique francilien

II.2.2 Les jardins d'insertion adhérents au Groupement des Agriculteurs Biologiques

II.2.3 Les jardins d'insertion travaillant avec les agriculteurs locaux

II.2.4 Les fournisseurs de plants et semences

III – Les jardins d'insertion et leur territoire.....161 à 164

III.1 La répartition par zone d'implantation.....161

III.2 Le statut d'occupation des jardins d'insertion.....161 à 164

Les jardins d'insertion élargissent et diversifient l'éventail de l'agriculture péri-urbaine francilienne. Ils permettent en effet :

- une alternative à l'occupation des sols,
- une contribution à l'animation territoriale,
- le maintien du tissu économique, la création d'emplois,
- le maintien d'une dynamique sociale et solidaire,
- l'articulation entre production agricole, commercialisation et respect de l'environnement,
- une sensibilisation à l'environnement,
- une protection du paysage.

« En milieu périurbain, les parcelles agricoles sont souvent morcelées et concurrencées par l'urbanisation. L'activité agricole « traditionnelle » est rendue difficile sur des terrains de petite dimension. Des collectivités locales, souhaitant garder une activité agricole tentent la diversification de ces terrains. Ils peuvent développer des cultures maraîchères et horticoles. D'autres aménagent des groupes de jardins familiaux (ou des jardins d'insertion) afin de garder en vie ces espaces périurbains.¹ »

Quels liens existent-ils entre les jardins d'insertion et les professionnels de l'agriculture ?

Il est important de rappeler que « le territoire régional est composé à près de 80% d'espaces ruraux² » :

- 53% du territoire francilien est agricole.
- 23% du territoire francilien est boisé
- 64,5% des communes franciliennes présentent une morphologie rurale
- 20% du territoire est urbain

Cependant, l'espace agricole francilien est de plus en plus « grignoté » par l'espace urbain.

I - L'agriculture en Ile de France

I.1 L'utilisation du sol en Ile-de-France

Les espaces agricoles couvrent la moitié du territoire régional avec près de 610 000 hectares³. L'agriculture francilienne est une des toutes premières en Europe, avec :

- plus de 6 000 exploitations agricoles⁴,
- plus de 30 000 emplois dans le secteur,
- 914 millions d'euros de chiffre d'affaires dont 35 % à l'export,
- 11 millions de consommateurs à proximité.

Mais ces chiffres ne doivent pas masquer d'autres réalités :

- les terres agricoles sont menacées par des projets d'urbanisation, de routes, de zones d'activités,
- l'agriculture francilienne s'est profondément métamorphosée,

¹ Voir le livre de CHAGNOT-LORRAINE (I) et OUZILLEAU (B.), 1999, *Les jardins familiaux en Ile-de-France*, IAURIF, p. 15

² Voir la page 3 de l'*Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France* réalisé en 2004 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt.

³ Pour repère : **l'agriculture française couvre 33 000 000 d'hectares soit 60 % du territoire national**

⁴ Pour repère : **il y a 650 000 exploitations agricoles en France**

- le nombre d'agriculteurs en Ile-de-France ne cesse de décroître comme dans le reste de la France. Aujourd'hui, on compte entre **6000 et 6500 agriculteurs** sur la région. En dix ans, l'Ile-de-France en a **perdu 30 à 35 %**.⁵

I.1.1 L'agriculture en général

Les productions spécialisées régressent (maraîchage, horticulture) ou sont en voie de disparition (élevage, arboriculture) laissant la place aux cultures céréalières, aux délaissés agricoles et à l'urbanisation⁶.

• Au niveau régional

• L'utilisation du sol en Ile-de-France

Le tableau qui suit montre l'évolution de l'utilisation du sol en Ile-de-France de 1970 à 2000.

Catégories	Années		
	1970	1988	2000
	<i>en millier d'hectares</i>		
Superficie Agricole Utilisée	654	599	585
Territoire agricole non cultivé	47	14	12
Peupleraies, bois et forêts	277	270	282
Territoire non agricole	228	323	327

Source : AGRESTE

Les diminutions

- La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est passée de 654 000 hectares en 1970 à 585 000 hectares en 2000 soit une diminution de 10,5%.
- De plus, le territoire agricole non cultivé s'est fortement réduit passant de 47 000 hectares en 1970 à 12 000 hectares en 2000 soit 74% de moins.

Les progressions

- Au contraire, les peupleraies, bois et forêts ont augmenté leur surface passant de 277 000 hectares en 1970 à 282 000 hectares en 2000 soit une légère augmentation de 5 000 hectares (+2%).
- Le territoire non agricole a par ailleurs progressé depuis 1970 passant de 228 000 hectares à 327 000 hectares soit une hausse de 99 000 hectares (+ 43%). Ces derniers chiffres relèvent de l'urbanisation galopante qui s'est mise en marche en Ile-de-France.

• L'utilisation de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en Ile-de-France

	Superficie (ha)	% de la SAU
Céréales	357 476	61,1
Oléagineux	51 901	8,9
Betteraves industrielles	42 272	7,2
Légumes secs	42 626	7,3
Légumes frais	5 753	1
Cultures florales	479	0,1
Jachères	45 719	7,8
Autres terres arables	19 218	3,3
Cultures fruitières	1 279	0,2
Surface toujours en herbe	17 283	3
Autres cultures permanentes	920	0,1
SAU	584 926	100

Source : Agreste 2001

Les céréales sont de loin la variété la plus cultivée en Ile-de-France sur une surface de plus de 357 000 hectares. Elles représentent 61% de la SAU francilienne. A noter que la principale culture de la région est le blé⁷.

Pour repère, 42% des exploitations agricoles françaises sont orientées vers l'élevage d'herbivores, 22% vers les grandes cultures⁸ et 13% vers la viticulture.

⁵ D'après des chiffres cités par Michel Caffin, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France – Seine-et-Marne. Pour repère, en octobre 2003, la France compte un peu moins d'1 million d'agriculteurs (chiffres Agreste 2003)

⁶ Voir la première page de la synthèse du Rapport de Daniel Deswarte datant d'octobre 1999, *Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine*, CESR de la Région Ile-de-France, 305 p. + annexes

⁷ Voir la page 122 intitulée : le blé tendre, toujours fer de lance des céréaliers franciliens dans l'Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004

⁸ Les grandes cultures regroupent les cultures de céréales, de betteraves industrielles, d'oléagineux, de protéagineux, de légumes de plein champ.

- **Au niveau départemental**

La répartition du territoire agricole par départements⁹

	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Petite Couronne	Val d'Oise	Ile-de-France
Nombre d'exploitations	3 242	1 271	1 109	191	725	6 538
SAU (ha)	342 630	91 045	87 919	2 143	59 609	583 246

Source : Agreste, recensement agricole 2000

- **La Seine-et-Marne** est le département qui compte le plus d'exploitations agricoles avec 3242 entités en 2000 soit la moitié des exploitations franciliennes. La SAU de ce département représente 342 630 hectares soit 59% de la SAU de la région. On dénombre 58% de terres agricoles, 24% de surfaces boisées et 18% d'espaces non agricoles. Pour repère, la superficie de la Seine-et-Marne couvre la moitié de la superficie totale de l'Ile-de-France.
- Les **Yvelines** possède 91 045 hectares de terres cultivées et 1271 exploitations agricoles. Il représente 16% de la surface agricole francilienne. Ce territoire compte 43% de terres agricoles, 32% de surfaces boisées et 25% d'espaces non agricoles.
- L'**Essonne** avec 1 109 exploitations agricoles en 2000 couvre 87 919 hectares soit 15% de la surface agricole francilienne : 49% de terres agricoles, 22% de surfaces boisées et 29% d'espaces non agricoles.
- 725 exploitations sont implantées dans le **Val-d'Oise** pour une surface de 59 600 hectares soit 10% de la superficie agricole totale de la Région Ile-de-France. Le territoire du Val d'Oise compte 49% de terres agricoles, 34% d'espaces non agricoles et 17% de surfaces boisées.
- La **Petite Couronne** rassemble les départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Elle compte seulement 191 exploitations agricoles sur une surface de 2 143 hectares soit 0,3% de la SAU francilienne. Ces trois « petits » départements sont très urbanisés et l'agriculture a de moins en moins sa place sur ce territoire. En effet, 85% d'espaces non agricoles, 8% de surfaces boisées et 7% de terres agricoles composent ce territoire.

⁹ D'après les données de la Chambre d'agriculture interdépartementale

I.1.2 L'agriculture biologique francilienne

- L'évolution de l'agriculture biologique en Ile-de-France

En 1998, l'Ile-de-France comptait 32 exploitations biologiques exploitant 730 hectares tandis qu'en 2004, la région comptait **70 exploitations biologiques cultivant 3949 hectares**.

Ainsi, le **nombre d'exploitations biologiques a plus que doublé en seulement 7 ans** (+ 119%) même si ce chiffre reste très faible par rapport à la SAU francilienne et au reste de la France. L'agriculture biologique représente **1,1% des exploitations franciliennes**.

Années	Nb de structures certifiées	Nb d'hectares	% de la SAU en Ile-de-France
1998	32	730	0,12
2001	63	2 667	0,45
2002	64	3 365	0,58
2003	66	3 653	0,63
2004	70	3 949	0,68
Evolution 1998 - 2004	119%	441%	467%

Source : <http://www.bioiledefrance.fr> (site du GAB Ile-de-France)

L'agriculture biologique en Ile-de-France représente 0,12% de la SAU (Surface Agricole Utilisée) en 1998 contre 0,68% de la SAU en 2004 soit une progression de + 467%.

De plus, **10% des nouvelles installations** en Ile-de-France sont **biologiques**.

Notons également que ces nouvelles structures biologiques sont créées par de jeunes personnes.

Fin 2004, on dénombre **70 exploitations biologiques** ou en conversion sur les départements franciliens :

- 26 agriculteurs en grandes cultures strictes
- 12 polyculteurs / éleveurs
- **22 maraîchers**
- **5 associations d'insertion**
- 4 arboriculteurs
- 1 apiculteur

Sur ces 70 exploitations biologiques, 56 sont adhérentes au GAB¹⁰ Ile-de-France.

- Les productions végétales biologiques en Ile-de-France (en hectares)

Tout comme pour l'agriculture conventionnelle, les **grandes cultures** (céréales) représentent les principales variétés produites en agriculture biologique avec 3500 hectares (biologique et en conversion biologique) soit environ **90% de la surface cultivée biologiquement en Ile-de-France**.

	Grandes cultures	Prairies permanentes	Maraîchage	Arboriculture	Autres	TOTAL
Surface en bio (en ha)	3209	240	105	34	28	3 616
Surface en conversion (en ha)	292	32	9	0	0	333
TOTAL en ha	3501	272	114	34	28	3 949

Source : Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France, chiffres fin 2004 – début 2005

¹⁰ Groupement des Agriculteurs Biologiques. Chiffres fin 2004 – début 2005.

Les prairies permanentes occupent 272 hectares soit **7%** de la surface cultivée biologiquement en Ile-de-France.

Les exploitations maraîchères biologiques couvrent 114 hectares en Ile-de-France soit près de 3% de la surface cultivée biologiquement en Ile-de-France.

L'arboriculture biologique se répartit sur **34 hectares** de terre francilienne soit environ 1% de la surface cultivée biologiquement en Ile-de-France.

La catégorie « Autres » comprend les **5 associations d'insertion** référencées comme étant biologiques ou en conversion. Celles-ci représentent **28 hectares soit 0,7% de la surface cultivée biologiquement en Ile-de-France.**

- Les productions animales¹¹

Le cheptel biologique compte : 10 000 volailles, 7 600 poules pondeuses, 43 bovins lait, 100 bovins viande, 210 ovins et 62 caprins.

Les volailles bio représentent environ 1,5% de toutes les volailles produites en Ile-de-France.

Les bovins bio constituent 0,5% du cheptel global francilien. Enfin, les ovins et les caprins bio représentent 2,6% des élevages caprins et ovins d'Ile-de-France.

- Repère national

La France, en 1991, occupait le premier rang de l'Union Européenne, 60% de la production biologique était française¹². En 2003, elle n'occupait plus que le dixième rang avec 10% de la production. L'agriculture biologique en France progresse lentement par rapport à la Grèce, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède qui ont présenté ces dix dernières années un taux d'accroissement annuel moyen de l'agriculture biologique égal ou supérieure à 50%¹³. Ces six pays totalisent près de 70% des exploitations biologiques de la Communauté Européenne.

L'agriculture biologique française¹⁴ représente 551 000 hectares en 2003. Quatre régions comptent plus de 1000 producteurs certifiés : la région Rhône-Alpes, les Pays de la Loire, le Midi Pyrénées et le Languedoc Roussillon.

Un des problèmes qui caractérise ce secteur est que la demande des consommateurs en produits biologiques augmente plus vite que l'offre. La France se voit ainsi dans l'obligation d'importer des produits. C'est le cas pour l'Ile-de-France¹⁵.

Ainsi, malgré un engouement croissant pour le biologique, la crise vaut également pour ce type d'agriculture face à une compétition mondiale violente.

- Repère européen¹⁶

En Europe, l'agriculture biologique occupait 3% de la SAU en 2000, soit 3,8 millions d'hectares répartis entre 132 000 exploitations. Le nombre d'agriculteurs a considérablement augmenté depuis 1985 passant de 6 300 agriculteurs biologiques à 140 000 aujourd'hui.

¹¹ Données du GAB Ile-de-France, fin 2004 – début 2005

¹² Voir le document de Christophe Escartin datant de 2004, *L'agriculture biologique : mythe ou réalité ?*, compte rendu d'une conférence organisée dans le cadre du Festival International de Géographie de Saint-Dié-Les-Vosges, sept-oct 2004, 4 p.

¹³ Cf. le site http://europa.eu.int/comm/agriculture/envir/report/fr/organ_fr/report.htm

¹⁴ Voir en page 4 de la lettre de l'Agence Biologique (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique) n°5 datant de décembre 2004.

¹⁵ Voir la fin du chapitre B

¹⁶ Voir le document de Christophe Escartin datant de 2004, *L'agriculture biologique : mythe ou réalité ?*, compte rendu d'une conférence organisée dans le cadre du Festival International de Géographie de Saint-Dié-Les-Vosges, sept-oct 2004, 4 p.

- Repère mondial

L'agriculture biologique¹⁷ représentait 3% de la production agro-alimentaire mondiale en 2001. Elle occupe 1,5% de la SAU mondiale soit 24 millions d'hectares. Le premier pays est l'Australie (10 millions d'hectares), vient ensuite l'Argentine (3 millions d'hectares), puis l'Italie et les Etats-Unis (1 million d'hectares chacun).

I.2 La crise des cultures spécialisées¹⁸

Les producteurs spécialisés disparaissent de plus en plus.

« En pratiquement dix ans, dans certains départements qui disposaient encore de surfaces de maraîchage ou d'arboriculture importantes, 80 % de ces activités ont disparu, notamment dans l'Essonne et dans le Val-d'Oise, au profit d'exploitations agricoles de plus en plus vastes de monoculture, avec de moins en moins de main d'œuvre. ¹⁹ »

Le nombre de producteurs fruitiers²⁰ est en baisse considérable depuis 1970. En effet, on comptait 2000 producteurs tandis qu'en 2000 on en dénombrait 227 !

Depuis 1988, la surface consacrée à l'arboriculture a chuté de 35%²¹.

Une des raisons de ce net recul est la pression sur les prix de vente. A Paris, la vente de produits à coût de production moins cher a entraîné le rapide déclin des producteurs franciliens. Seuls ceux qui ont choisi rapidement les circuits courts (vente à la ferme par exemple) s'en sont sortis.

La production florale est également en crise avec près de la moitié des exploitations qui a disparu entre 1989 et 2001.

Dans de nombreuses communes franciliennes très urbaines, la floriculture est la seule forme d'agriculture. Ainsi, 40% des exploitants agricoles de la Petite Couronne sont des horticulteurs.

I.2.1 Le constat par département

- La répartition et l'évolution des cultures dans les différents départements franciliens

SEINE-ET-MARNE	Années		Evolution
	1988	2000	
	en nombre d'exploitations		
Grandes cultures	3 355	2 566	-23,5%
Cultures spéciales	426	218	-48,8%
Elevage	218	192	-12%
Autres	377	266	-29,5%
TOTAL	4 376	3 242	-26%

Source : Recensement Général Agricole 1988, 2000

De 1988 à 2000, en **Seine-et-Marne**, le nombre des exploitations agricoles **toutes productions confondues a diminué de 26%**.

Certaines plus que d'autres et notamment les cultures spéciales englobant le maraîchage qui ont chuté de près de moitié.

Notons que la principale production de Seine-et-Marne repose sur les grandes cultures.

¹⁷ Idem

¹⁸ Les cultures spécialisées regroupent l'horticulture, la floriculture, les cultures légumières, le maraîchage, la viticulture, l'arboriculture fruitière, les pépinières, la sylviculture.

¹⁹ référence aux discours de Monsieur VAMPOUILLE lors des Auditions du Conseil Régional d'Île-de-France : OGM, la Région se mobilise – 14 juin 2004

²⁰ Voir l'article paru dans la Lettre de l'AGRESTE ILE-DE-FRANCE, avril 2004, *Les vergers en pleine crise*, n°64, 4 p.

²¹ Voir la page 128 intitulée : *Horticulture et arboriculture : des productions traditionnelles menacées* dans l'*Atlas Rural et Agricole de l'Île-de-France* réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

YVELINES	Années		Evolution
	1988	2000	
	en nombre d'exploitations		
Grandes cultures	1 111	830	-25%
Maraîchage	177	41	-77%
Fleurs et horticulture	110	57	-48%
Cultures permanentes	142	58	-59%
Elevages	210	160	-24%
Polyculture	155	42	-73%
Cultures élevages	145	82	-43%
TOTAL	2 050	1 270	-38%

Source : RGA 1988, 2000

Les exploitations consacrées aux cultures permanentes (vergers...) ont diminué de 59%.

Près de la moitié produisant des fleurs et de l'horticulture n'existent plus en 2000.

Les cultures consacrées à l'élevage baissent de 43% entre 1988 et 2000.

Notons comme pour le département de la Seine-et-Marne, l'hégémonie des grandes cultures.

ESSONNE	Années		Evolution
	1988	2000	
	en nombre d'exploitations		
Grandes cultures	1 020	805	-21%
Maraîchage	262	79	-70%
Fleurs et horticulture	137	65	-53%
Cultures permanentes	46	20	-56%
Elevages	71	40	-44%
Polyculture	69	25	-64%
Cultures élevages	105	75	-29%
TOTAL	1 710	1 109	-35%

Source : RGA 1988, 2000

Plus de la moitié des cultures permanentes (vergers...) et des exploitations produisant des fleurs et rattachées à l'horticulture ont disparu de 1988 à 2000.

L'élevage est fortement touché avec 44% d'exploitations en moins en 2000.

Notons aussi ici le poids que représentent les grandes cultures dans l'agriculture départementale.

PETITE COURONNE	Années		Evolution
	1988	2000	
	en nombre d'exploitations		
Grandes cultures	34	14	-58,8%
Maraîchage	62	18	-71%
Fleurs et horticulture	177	94	-46,9%
Cultures permanentes	23	10	-56,5%
Elevages	8	5	-37,5%
Polyculture	12	4	-66,7%
Cultures élevages	13	45	246,2%
TOTAL	329	190	-42,2%

Source : RGA 1988, 2000

Remarquons que la principale activité agricole de la Petite Couronne repose sur les fleurs et l'horticulture.

VAL-D'OISE	Années		Evolution
	1988	2000	
	en nombre d'exploitations		
Grandes cultures	618	476	-23%
Maraîchage	118	24	-79,7%
Fleurs et horticulture	119	44	-63%
Cultures permanentes	76	41	-46,1%
Elevages	82	56	-31,7%
Polyculture	82	36	-56,1%
Cultures élevages	113	47	-58,4%
TOTAL	1 208	724	-40,1%

Source : RGA 1988, 2000

Les cultures consacrées à l'élevage et la polyculture ont respectivement baissé de 58% et de 56% de 1988 à 2000.

Dans les **Yvelines**, le constat est le même concernant **la diminution des exploitations agricoles de 1988 à 2000 (-38%)**.

Le secteur du maraîchage est aussi très touché par ce phénomène puisque **77% des exploitations maraîchères ont disparu** durant cette période. Le secteur de la polyculture est également très atteint avec 73% de structures en moins en 2000.

Avec 70% de perte entre 1988 et 2000, les exploitations maraîchères de l'**Essonne** ne sont pas en meilleure position que les départements précédemment analysés.

La polyculture perd 64% de ces exploitations.

La Petite Couronne a perdu 71% de ses maraîchers de 1988 à 2000. La polyculture a perdu 66% de ses exploitations. Plus de la moitié des grandes cultures et des cultures permanentes ont disparu. Près de 47% des exploitations produisant des fleurs et dans le domaine de l'horticulture n'existent plus en 2000.

Le **Val d'Oise** est le département qui a le plus perdu de maraîchers entre 1988 et 2000. **Près de 80% des exploitations maraîchères ont disparu.**

Celles produisant des fleurs et de l'horticulture ont perdu 63% de leurs effectifs.

Les cultures permanentes baissent de 46% de 1988 à 2000.
Notons également dans ce département la main mise des grandes cultures.

I.2.2 Le secteur professionnel du maraîchage

Après avoir longtemps bénéficié des avantages de la proximité de Paris et de son potentiel de consommateurs, le secteur du maraîchage est aujourd'hui en crise.

Le nombre de maraîchers en Ile-de-France ne cesse de décroître depuis 35 ans²². En se référant au tableau ci-dessous, nous observons que leur nombre a chuté de 77% entre 1970 et 2000.

Années	Nombre de maraîchers	Evolution
1970	1800	
2000	420	-77%

Sources : Agreste et MSA

Actuellement, on dénombre 375 entreprises de maraîchage en Ile-de-France²³ dont 360 qui ont moins de 20 salariés.

La baisse de la superficie cultivée en maraîchage est moins importante : elle diminue de 30% de 1970 à 2000 passant de 2800 hectares à 2000 hectares. Cela indique que les maraîchers qui restent en activité cultivent des surfaces de plus en plus conséquentes.

Sur ces 2000 hectares, environ 60 hectares sont sous serres et 47% des agriculteurs franciliens les utilisent pour cultiver²⁴. Cette pratique permet de proposer :

- une palette de légumes plus variés, abrités des conditions climatologiques parfois peu favorables,
- des légumes aux consommateurs toute l'année.

La salade est la production la plus cultivée en maraîchage pour la Région Ile-de-France avec une part en maraîchage de 90%.

Le maraîchage biologique s'étend sur environ 114 hectares en Ile-de-France. Il représente près de **6% de la surface totale (2000 hectares)** consacrée à ce type de culture.

Les maraîchers biologiques représentent 7% du nombre total de maraîchers franciliens²⁵ soit 22 maraîchers.

Les raisons de cette diminution du poids du maraîchage francilien sont :

- le développement des transports entraînant la concurrence avec les produits provinciaux et étrangers,
- des conditions climatiques anéantissant les récoltes et matériels (exemple de la tempête de 1999 qui a détruit une quantité de serres très importante),
- des problèmes de pollution des sols avec les eaux d'épandage chargées en métaux lourds,
- la pression urbaine
- le coût des produits
- la question de la main d'œuvre disponible et opérationnelle et de son coût

²² Voir la page 126 intitulée : *Le maraîchage ne cesse de reculer face à l'urbanisation* dans l'**Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France** réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

²³ Données fournies par Mme Françoise Zozime, Conseillère Technique du Secteur d'Action Sanitaire et Sociale à la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France – chiffre 2004

²⁴ Voir la page 126 de l'Atlas Rural et Agricole d'Ile-de-France réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

²⁵ Ce pourcentage communiqué par le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France (GAB) s'appuie sur une comparaison avec des structures similaires pratiquant une agriculture conventionnelle en Ile-de-France.

I.2.3 L'emploi agricole en Ile-de-France et le besoin de main d'œuvre

Face aux progrès de la **mécanisation et à la baisse des cultures spécialisées utilisant beaucoup de main d'œuvre**, les emplois agricoles sont menacés.

Depuis 1970, les salariés permanents²⁶ ont baissé de 71%.

« *En 2000, près de 15 300 actifs agricoles, familiaux ou salariés, travaillent dans des fermes franciliennes contre 24 100 en 1988 et 33 000 en 1976.* ²⁷ »

Depuis 1988, 7 800 emplois à temps plein ont ainsi disparu. Les secteurs les plus touchés sont :

- le maraîchage
- l'horticulture
- l'arboriculture

Le secteur agricole est particulier car il y a une **saisonnalité des travaux** qui entraîne une **précarité de l'emploi salarié**.

« *En 2000, on dénombrait 16 437 contrats de travail. Trois sur cinq étaient à durée déterminée* ²⁸. »

L'immense majorité des salariés du secteur du maraîchage sont des saisonniers embauchés pour 6, 7, voire 8 mois.

Les agriculteurs ont des **problèmes pour recruter de la main d'œuvre saisonnière**²⁹ car les salariés qu'ils recherchent, doivent être de **plus en plus qualifiés**. De plus, la pénibilité des travaux, la précarité de l'emploi, les difficultés de transport et de logement ne sont pas attractifs. Toutefois, les nouveaux maraîchers qui ont de petites structures n'ont pas besoin de main d'œuvre.

C'est en zone périurbaine où prédominent les cultures spécialisées³⁰ **que la main d'œuvre saisonnière est la plus difficile à recruter. C'est ce secteur d'activité qui demande le plus de main d'œuvre avec de nombreuses tâches manuelles.**

Pour pallier cette difficulté de recrutement, des agriculteurs se rattachent à des groupements d'employeurs³¹ **qui permettent de « recruter un ou plusieurs salariés mis à la disposition de chacun d'eux, en fonction de leurs besoins de main d'œuvre salariée tout au long de l'année. »**

²⁶ Voir la page 114 intitulée : *Une population et un emploi agricoles en fort recul* dans l'**Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France** réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

²⁷ Idem

²⁸ Voir la page 118 intitulée : *Un salariat agricole qui cherche sa place dans un environnement urbain* dans l'**Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France** réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

²⁹ Pour l'année 2000, sur 700 000 offres d'emplois gérées par l'Agence Nationale Pour l'Emploi, les métiers agricoles représentent 1357 offres pour 957 demandes. Rares sont celles qui sont en adéquation avec les profils recherchés par les agriculteurs. (Voir la page 219 consacrée au besoin de main d'œuvre agricole dans le Rapport de Daniel Deswarte datant d'octobre 1999, **Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine**, CESR de la Région Ile-de-France, 305 p. + annexes).

³⁰ Vergers, vignes, pépinières, cultures maraîchères et florales

³¹ Voir la page 219 consacrée au besoin de main d'œuvre agricole dans le Rapport de Daniel Deswarte datant d'octobre 1999, **Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine**, CESR de la Région Ile-de-France, 305 p. + annexes

I.3 Les solutions pour faire face à cette crise

I.3.1 L'aide régionale

Des filières particulières font l'objet d'un dispositif renforcé de soutien de la part de la Région:

- l'agriculture biologique,
- l'expérimentation en horticulture et pépinières,
- l'élevage.

La Région soutient 3 filières prioritaires :

- **les éleveurs** : en cofinçant, dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, un programme conduit par l'Etablissement Régional de l'Elevage, visant à la qualité des productions animales.
- **les agriculteurs** : en finançant un programme d'accompagnement technico-économique coordonné par le Groupement des agriculteurs biologiques et conduit avec les chambres d'agriculture.
- **les pépinières** : la Région met à disposition la station d'expérimentation de l'APREHIF pour réaliser des travaux de recherche appliquée à l'entreprise, financés avec l'aide de l'Etat et la Région.

Aussi, la Région accompagne les initiatives individuelles et collectives :

- avec un appui pour la reprise d'exploitation,
- des aides par exemple, pour l'amélioration de la qualité de la production ou pour l'agriculture spécialisée avec le programme PRIMHEUR (Programme Régional pour l'Initiative en Maraîchage et Horticulture dans les Espaces Urbanisés et Ruraux)

Le Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale (PREVAIR) est destiné aux personnes ayant un projet de valorisation des ressources agricoles, de diversification des activités liée à une exploitation, dans le respect de l'environnement.

La création du **Comité de Promotion des produits agricoles et agro-alimentaires de Paris Ile-de-France** en novembre 2001 lancé par la Région Ile-de-France et la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France montre la volonté de faire connaître l'agriculture francilienne et de la valoriser aux yeux à la fois des franciliens majoritairement urbains mais aussi des français et des européens. De plus, ce Comité devra valoriser l'image des produits du terroir pour au final augmenter leurs volumes de production.

Le rôle de la SAFER³²

La SAFER peut venir en aide aux agriculteurs en préemptant des terres.

« Afin de faciliter l'installation des agriculteurs menacés d'expropriation par l'urbanisation galopante de la région parisienne, la SAFER a procédé, au cours des années 1970, à l'acquisition des terres sur des communes du Val-de-Marne (Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Villecresnes) et a procédé à leur aménagement. La SAFER a acquit ainsi une centaine d'hectares et a fourni une terre d'accueil aux horticulteurs sinistrés.³³ »

Cette opération d'envergure a permis l'installation ou la réinstallation d'agriculteurs sur ce territoire.

³² Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

³³ Voir la page 128 intitulée : *Horticulture et arboriculture : des productions traditionnelles menacées* dans l'**Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France** réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

Le rôle de l'Agence des Espaces Verts (AEV)³⁴

Le Conseil Régional, par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, a la possibilité de protéger les terrains agricoles. La maîtrise foncière des terrains peut s'exercer par voie amiable, par préemption ou par déclaration d'utilité publique.

Le droit de préemption peut-être mis en œuvre dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles – ENS - (délégation à l'AEV par les Conseils Généraux), et des terres agricoles par la SAFER.

La convention cadre de partenariat signée par l'AEV et la SAFER permet d'exercer la protection et le maintien, à travers une surveillance foncière, des espaces agricoles périurbains, notamment ceux situés en Ceinture Verte³⁵, au sein des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF). Il en existe une soixantaine sur l'Ile-de-France.

L'Agence des Espaces Verts a acquis 1120 hectares de terres agricoles qu'elle loue le plus souvent par des baux ruraux à long terme à plus de quarante agriculteurs.

La conclusion de baux ruraux à long terme procure de la stabilité aux exploitants et, dans le même temps, diminue la fréquence de vacance des terres. Ainsi, l'offre de terres régionales libres est limitée et leur encadrement par les prérogatives de la SAFER n'a pas, jusqu'à présent, donné lieu à la réalisation de baux avec des agriculteurs biologiques.

I.3.2 Le développement des circuits courts

Le développement des circuits de distribution parallèles dans le secteur agricole (« circuits courts ») est une tendance de fond sur la région parisienne.

Les agriculteurs franciliens proposent de plus en plus au public de venir sur place pour acheter leur production ou pour découvrir leur métier. La vente directe séduit³⁶.

Le développement des circuits courts de distribution n'est pas qu'une constatation francilienne mais bien hexagonale. Le but est de « raccourcir au maximum le chemin entre les producteurs et les consommateurs...au bénéfice des deux parties »³⁷. Le contact est plus direct et les produits sont très frais.

Le phénomène agro-touristique

Les citoyens franciliens sont de plus en plus intéressés pour aller chercher sur site les produits issus de la terre et ce dans un souci :

- de connaître l'origine des aliments,
- d'avoir un lien avec la nature, le monde rural et agricole,
- favoriser des modes de consommation et de commercialisation plus respectueux de l'environnement, et notamment par la limitation du recours aux longs trajets consommateurs de moyens transports polluants (réduction de l'empreinte écologique).

• La vente directe

Il s'agit de vente sur les marchés et/ou à la ferme **sous la forme de cueillette** notamment.

« 21,3% des agriculteurs franciliens pratiquent ce mode de commercialisation contre 15,4% au niveau national »³⁸.

³⁴ Cf. le site de l'AEV <http://www.aev-iledefrance.fr>

³⁵ La Ceinture verte est à la fois un projet et un territoire. Le projet porte sur la préservation et la valorisation des espaces ouverts situés à proximité du centre d'une grande métropole, afin de contenir le front urbain, d'offrir des espaces de loisirs et/ou de maintenir une agriculture vivrière. Pour le territoire francilien, la Ceinture verte représente un anneau compris entre 10 et 30 kilomètres du centre de l'agglomération parisienne, comptant 60% d'espaces ouverts en 1999 (forêts récréatives, agriculture spécialisée...) et rassemblant 3,7 millions d'habitants.

³⁶ Voir l'article de Stéphane Jarno : *Du pré au panier*, Télérama n°2885, 27 avril 2005, p. 156.

³⁷ Voir l'article de Dupont (Gaëlle), *Agriculture : l'essor des circuits de distribution parallèles*, Le Monde, mercredi 17 novembre 2004.

³⁸ Voir la page 126 intitulée : *Le maraîchage ne cesse de reculer face à l'urbanisation* dans l'**Atlas Rural et Agricole de l'Ile-de-France** réalisé par l'IAURIF et la DRIAF en 2004.

Environ 30 exploitations franciliennes ont une activité de cueillette.

Avec ce type de commercialisation, il n'y a plus d'intermédiaire et le contact est direct avec les consommateurs

Aussi, « 45% des exploitants produisant des légumes vendent directement aux consommateurs la totalité ou une partie de leur production »³⁹.

- Les fermes pédagogiques

5% des agriculteurs franciliens accueillent des scolaires.

La Région dénombre 85 fermes pédagogiques sur les 1400 existantes sur le territoire national⁴⁰. Ce phénomène se renforce en Ile-de-France avec par exemple la création prochaine de l'association « Découverte à la Ferme Ile-de-France Ouest⁴¹ ».

Parallèlement, des animations, des journées portes ouvertes, des fêtes agricoles sont organisées par et/ou avec les agriculteurs de la Région Ile-de-France.

Les agriculteurs se mettent de plus en plus au système de paniers. Cela prend moins de temps et la liaison avec les consommateurs est importante.

Le développement des AMAP au niveau régional⁴²

Les premières AMAP sont apparues dans les années 1960 – 1970 au Japon (« Teikei ») ainsi qu'en Suisse et en Allemagne.

En 2004, on en comptait entre 500 et 1000 au Japon, 1700 aux Etats-Unis, 90 en Angleterre, 60 au Québec. Des pays comme l'Inde ou les pays germaniques possèdent ce type de structures sur leur territoire mais il est difficile d'avoir une visibilité de leur nombre car il n'y a pas de fédérations les regroupant.

Il existe une centaine d'AMAP en France. La première AMAP française a été créée en 2001 à Toulon (Var). L'Ile-de-France compte 10 AMAP. Une fédération régionale⁴³ s'est constituée le 3 octobre 2004 : l'Alliance Paysans-Consom'Acteurs Ile-de-France.

Leur but est de créer ou de maintenir un poste d'agriculteur sur une ferme avec un fonctionnement en circuit court sous la forme de distribution de produits à un réseau d'adhérents. Un groupe de consommateurs se constitue en association et paye une cotisation pour faire partie de cette association. De plus, ils payent directement (vente directe) un agriculteur qui va cultiver leurs légumes et leurs fruits. La future récolte est payée d'avance. Les adhérents vont choisir avec l'agriculteur les légumes à cultiver. Chaque semaine l'agriculteur livre ces légumes à un point de dépôt choisi par eux. Ils confectionnent leur panier eux-mêmes.

Le mode de culture est naturel c'est-à-dire sans pesticide ni engrais chimique. Certaines fermes distribuant aux AMAP sont labellisées agriculture biologique.

La démarche des AMAP est une action citoyenne qui permet de lutter et de sensibiliser le public contre la « malbouffe » mais aussi de soutenir les petites exploitations agricoles qui s'éteignent en France. D'autre part, elles recréent un lien de proximité entre les citoyens et le monde paysan. La proximité géographique entre les consommateurs et le lieu de production permet aussi de réduire les coûts de transport et d'emballage.

³⁹ Idem

⁴⁰ Idem

⁴¹ Voir en page 1 de la lettre de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France n°23 datant de février 2005

⁴² Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

⁴³ Cf. son site <http://www.reseauamapidf.org>

Les 3 objectifs de l'AMAP sont :

1. créer du lien social: dans le quartier avec les habitants et renforcer les liens entre les consommateurs et l'exploitant,
2. garantir un revenu à l'agriculteur,
3. faciliter l'accès à une éducation alimentaire et à des produits de qualité.

« L'AMAP permet aux consommateurs de contrôler directement ce qu'ils mangent et aux paysans de pouvoir réduire leur temps de commercialisation et leur soumission à la loi du marché pour se consacrer uniquement à récolter des produits de qualité et donc maintenir leurs exploitations⁴⁴. »

Aujourd'hui, il y a en Ile-de-France plus de demandes provenant des consommateurs que d'offres des agriculteurs. Ainsi la principale difficulté pour monter une AMAP francilienne provient du fait qu'il n'y a pas ou peu d'agriculteurs pouvant la fournir.

C'est pourquoi, les AMAP réfléchissent aux possibilités d'aide à la création d'activités pour installer des agriculteurs. Une réflexion sur l'accès au foncier par la création de SCI (Société Civile Immobilière) est actuellement en cours. Le principe est que cette SCI achète une terre pour ensuite la louer à des agriculteurs.

Les AMAP tentent à leur niveau de lutter contre l'exclusion en menant une réflexion et des initiatives sur ce sujet. Elles réfléchissent ainsi actuellement à :

- rendre accessible à des personnes à bas revenus, comme les allocataires du RMI⁴⁵, les légumes distribués dans le réseau,
- faciliter les échanges en s'inspirant du modèle des SEL⁴⁶.

➤ Les liens entre les AMAP et les Jardins d'Insertion :

Des rapprochements entre des AMAP et des jardins d'insertion existent déjà⁴⁷.

C'est le cas entre l'association Alliance Provence (qui met en place, gère et fédère les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne -A.M.A.P.- dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur) et le Réseau Cocagne. Ces deux réseaux se sont rencontrés en 2004 pour mutualiser leurs expériences qui regroupent beaucoup de traits communs comme :

- le mode de distribution en circuit court du producteur au consommateur sans passer par des intermédiaires,
- le maintien d'une agriculture de proximité,
- le respect de l'environnement avec une culture sans pesticide ni engrais chimique,
- une démarche d'économie solidaire et la lutte contre l'exclusion (des petits agriculteurs pour les AMAP et des personnes en difficulté pour les jardins d'insertion).

Les CIVAM⁴⁸ renforcent les capacités d'initiative des agriculteurs, des ruraux, pour maintenir des campagnes vivantes et accueillantes, par un développement durable et solidaire.

Elles ont signé une convention avec la Mairie de Paris pour permettre à des producteurs fermiers, venus de toute la France, de vendre toute l'année leurs produits sur le Marché des Enfants Rouges situé dans le 3^{ème} arrondissement juste à côté du siège de la Fédération Nationale des CIVAM.

⁴⁴ Voir l'article de Mustapha Chtioui intitulé « **Un pacte de solidarité entre un paysan et des consommateurs** » dans la Marseillaise du Var datant du dimanche 22 avril 2001 et consultable sur le site Internet suivant : <http://perso.wanadoo.fr/allianceprovence/articlespresse.html>

⁴⁵ Revenu Minimum d'Insertion

⁴⁶ Les S.E.L (Systèmes ou Services d'Echange Local) sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services et de savoirs.

⁴⁷ Cf. l'article situé en page de couverture du numéro 13 de l'Arrosoir (la publication des Jardins de Cocagne et intitulé « *Amap et Cocagne : du chemin à faire ensemble* » datant d'automne 2004

⁴⁸ Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Ce marché est une vitrine de l'agriculture que souhaite promouvoir ce réseau. Il vise à développer le contact direct entre les consommateurs et des producteurs qui se sont engagés dans la voie d'une agriculture durable. Ces producteurs ont été retenus par un comité, composé de représentants de producteurs et de consommateurs. Ceux-ci évaluent notamment le respect d'une charte à laquelle ont souscrit les producteurs fermiers. Ces derniers occupent les stands par roulement et une large gamme de produits est proposée : fruits et légumes, viandes, fromages, conserves, spécialités régionales.

→ Ces CIVAM pourraient faire de la place aux producteurs biologiques franciliens et aux jardins d'insertion.

I.3.3 Le travail possible avec les jardins d'insertion

Les jardins d'insertion ne sont pas sur le champ concurrentiel mais ce sont néanmoins des acteurs de l'agriculture et particulièrement du « bio », et qui peuvent aider à son maintien en développant les échanges avec les producteurs.

Une des solutions alternatives face à la crise agricole qui sévit en Ile-de-France pourrait être un renforcement de la collaboration entre les jardins d'insertion franciliens et les producteurs d'Ile-de-France, entre les demandeurs d'emploi et les utilisateurs de main d'œuvre.

Un besoin en main d'œuvre non-satisfait

D'après la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, les agriculteurs franciliens s'appuient beaucoup sur la main d'œuvre étrangère pour les emplois saisonniers.

Les maraîchers ont besoin d'une forte main d'œuvre qualifiée au printemps tandis que les arboriculteurs en font appel à une grande quantité à la mi-août.

La main d'œuvre locale francilienne ne serait-elle pas assez qualifiée pour correspondre aux besoins des agriculteurs de la Région ?

Pour l'année 2005, très peu d'offres sont arrivées à la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. Nous observons en Ile-de-France des « *difficultés préoccupantes pour le recrutement en temps voulu de la main d'œuvre saisonnière* »⁴⁹ comme le souligne la Préfecture de Région.

Pour améliorer cette situation, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt organise des rencontres entre les professionnels de l'agriculture et des demandeurs d'emploi orientés par l'ANPE⁵⁰.

Les producteurs franciliens ont besoin de main d'œuvre qualifiée et ils proposent donc des offres d'emplois. Ils se heurtent tout d'abord au manque de moyens financiers : les producteurs ne peuvent pas payer cette main d'œuvre.

Cela concerne particulièrement les producteurs biologiques qui bénéficient de moins d'aides que les agriculteurs cultivant « intensivement ».

Le besoin en main d'œuvre des jardins d'insertion et des agriculteurs biologiques arrive à la même période.

→ Construire des passerelles d'emploi en fonction des emplois saisonniers.

⁴⁹ Voir l'article de la PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, mars/avril 2004, *La lettre du Préfet de Région*, n°120, page 7.

⁵⁰ Agence Nationale Pour l'Emploi

L'échange de stagiaires entre les jardins d'insertion et les producteurs biologiques franciliens

Malgré les difficultés à établir des conventions de stage, 69% des jardins d'insertion franciliens ayant répondu⁵¹ au questionnaire se disent intéressés par l'échange de stagiaires auprès des producteurs biologiques franciliens dont 1 jardin d'insertion sociale, 7 jardins d'insertion par l'activité économique et 1 Centre d'Aide par le Travail.

31% ne sont pas encore prêts à entrer dans cette démarche.

→ **Les connaissances techniques doivent être mises en commun.**

La formation du public en insertion auprès des producteurs biologiques franciliens

75% des jardins d'insertion franciliens ayant répondu⁵² sont intéressés par la formation du public en insertion auprès des producteurs franciliens.

Le besoin en compléments pour remplir les paniers

Cette question a été posée aux jardins d'insertion par l'activité économique distribuant des paniers à leurs adhérents.

Plus de la moitié des jardins ayant répondu⁵³ soit 60% déclarent avoir besoin de compléments pour les remplir.

Dans le cadre de partenariats, des producteurs franciliens pourraient être sollicités pour que leurs produits complètent les manques.

Les partenariats possibles avec les jardins d'insertion :

Il faut se donner les moyens de construire ensemble.

Pour ce faire, il faut :

1. **Echanger les annuaires** : l'un sur les producteurs biologiques d'Ile-de-France et l'autre sur les jardins d'insertion franciliens afin de mieux se connaître.
2. **Fournir des légumes aux jardins** qui ne peuvent pas remplir correctement leurs paniers
3. **Se concerter** avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques pour toute **nouvelle implantation** de jardin d'insertion en Ile-de-France.
Inviter les producteurs lors de l'inauguration de nouveaux jardins.
4. **Proposer des stages aux jardiniers en insertion ce qui pallierait le manque de main d'œuvre.**
5. **Retravailler la convention** passée en 1999 avec la FNARS IdF, le GAB et 4 jardins (les Jardins du Pont-Blanc à Sevran, Plaine de Vie à Ezanville, les Jardins de la Solidarité en Essonne et La Fraternité Saint-Jean à Labbeville)
6. **Mutualiser les intérêts partagés sur la création d'une pépinière de plants biologiques en Ile-de-France**
7. **Développer un projet de distribution en commun**

⁵¹ Sur 13 réponses

⁵² Sur 12 réponses

⁵³ Sur 10 réponses

II – Les liens entre l’agriculture francilienne et le social

II.1 L’insertion par l’activité agricole

II.1.1 L’aspect agricole des jardins

En novembre 2004, les jardins d’insertion par l’activité économique dans le secteur du maraîchage ou les Centres d’Aide par le Travail ayant **une activité agricole sont au nombre de 13 en Ile-de-France**.

Nous pouvons parler des jardins d’insertion comme une forme d’agriculture particulière permettant de créer des emplois d’insertion. Mais attention, comme nous l’avons vu précédemment, ces jardins ne forment pas aux métiers d’agriculteurs.

Le public accueilli est là pour retrouver un rythme de travail, une motivation et un emploi en fin de parcours.

Notons également que la commercialisation des produits issus de ces structures est limitée.

➤ **La certification AB de certaines structures**

En 2004, quatre jardins d’insertion par l’activité économique sont certifiés Agriculture Biologique (Ezanville, Saint-Denis, Marcoussis, Etampes) et le Centre d’Aide par le Travail de Marcoussis. Un jardin IAE est en conversion biologique (Conflans-Sainte-Honorine) et deux jardins IAE cultivent biologiquement mais ne sont pas encore agréés biologiques (Saint-Germain Laxis, Seine et Marne et Sevrans, Seine-Saint-Denis).

➤ **Le volume de production**

103 tonnes de légumes produits en 2004 sur 6 jardins IAE (Ezanville, Saint-Germain Laxis, Etampes, Sevrans, Marcoussis, Grigny). Les autres jardins n’ont pas de repérage précis sur leur volume de production.

➤ **Les circuits de distribution⁵⁴ pour les structures commercialisant leurs productions**

9 jardins distribuent sur place leurs paniers ou leur production à l’unité dont 3 distribuant uniquement sur site.

Circuit de distribution	Nombre de jardins
sur place	3
à domicile	1
sur place et dans des points de dépôt	6
sur place, dans des points de dépôt et à domicile	1
sur place, dans des points de dépôt, par correspondance...	1
<i>TOTAL</i>	12

Le CAT de Saint-Rémy-lès-Chevreuse⁵⁵ propose ses produits en vente à l’unité dans une boutique située dans son enceinte tout comme l’association TERRITOIRES gérant « les jardins dionysiens du développement durable » de Saint-Denis⁵⁶ qui possède une boutique de vente à l’unité sur site.

Cette association commercialise également sa production dans le centre ville de Saint-Denis dans une boutique bio-équitable.

L’association des Jardins de Déméter⁵⁷ est la seule structure qui livre toute sa production à domicile. Ce sont des bénévoles qui se chargent de la distribution.

⁵⁴ Sur 12 répondants /12 structures commercialisant leur production

⁵⁵ Situé dans les Yvelines (78)

⁵⁶ Seine-Saint-Denis (93)

⁵⁷ Située dans le département de la Seine-et-Marne (77)

Aux Potagers de Marcoussis, une personne embauchée en CEC⁵⁸ effectue les livraisons.

L'association des Potagers de Marcoussis⁵⁹ compte 14 points de vente et l'association APRAE gérant les jardins d'insertion de Sevran en comptabilise 10.

Les lieux servant de points de dépôt pour les paniers des adhérents peuvent être : des centres sociaux, des boutiques biologiques ou proposant des produits provenant du commerce équitable, l'ANPE, des commerces alimentaires, chez des particuliers, à l'Espace Territorial d'une ville, dans les locaux d'un Conseil Général, à la DDASS⁶⁰ ...

Le CAT de Marcoussis spécialisé dans la production de plantes aromatiques et médicinales commercialise ses produits (plantes simples, mélanges, infusettes, pots aromatiques) sur le CAT, dans des boutiques étiquetées commerce équitable et/ou biologiques. Il vend aussi à des grossistes, par correspondance et à des réseaux de distributeurs.

➤ Les signes sur le terrain

En observant, ces deux photographies, rien ne nous indique que nous ne sommes pas sur une exploitation agricole classique.

Le tracteur



Photo prise par l'équipe de Plaine de Vie

Les serres



Les Potagers du Télégraphe à Etampes (Essonne), juin 2004

Les jardins d'insertion se servent de l'agriculture comme support d'insertion mais ils permettent aussi de conserver des terres agricoles dans une région qui en perd de plus en plus.

II.1.2 La Mutualité Sociale Agricole et les Jardins d'Insertion Franciliens

« La MSA assure la protection sociale de ces salariés agricoles auprès desquels elle apporte ses compétences en accompagnement social, tout en soutenant parallèlement l'employeur dans sa finalité de réinsertion.⁶¹ »

⁵⁸ Contrat Emploi Consolidé

⁵⁹ Situés dans le département de l'Essonne (91)

⁶⁰ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

⁶¹ Cf. le site <http://www.msa49.fr>

« La Mutualité sociale agricole est le 2ème régime de protection sociale. C'est une institution décentralisée à structure électorale représentative de l'ensemble de la population agricole : 4,5 millions dont 2 millions d'actifs, exploitants agricoles (700 000) ou salariés (1 300 000)⁶².»

Elle a développé en France des partenariats avec plusieurs SIAE⁶³ dont des SIAE Agricoles.

La MSA a signé une convention avec le réseau RELIE (Réseau des Entreprises Légumières pour l'Insertion Economique) pour :

- des actions communes dans le but de conforter la position des entreprises d'insertion dans le domaine agricole
- la participation de RELIE à la mise en place et à l'animation d'un comité de réflexion et de coordination stratégique sur l'IAE en agriculture
- la participation de la CCMSA⁶⁴ au Comité de Pilotage de RELIE, en liaison avec ses autres partenaires, pour favoriser les actions locales entre les ELIE⁶⁵ et les CMSA⁶⁶

La MSA peut signer une convention avec les jardins d'insertion par l'activité économique.

Une convention nationale a d'ailleurs été signée entre la CCMSA et le Réseau Cocagne. Elle porte sur :

- l'accompagnement social des personnes,
- la remobilisation sociale,
- la simplification des démarches administratives, souvent lourdes pour ces publics en grande difficulté, afin d'éviter toute situation de rupture de droits,
- la collaboration entre les jardins et la MSA pour mettre en œuvre des actions de pré-formation et de formation professionnelle et améliorer les chances d'une insertion professionnelle durable,
- La prise en charge de leur état de santé qui nécessite un suivi très spécifique par un médecin du travail de la MSA (bilan, soins, éducation pour la santé, sensibilisation aux questions de sécurité au travail).

La population assurée au régime agricole en Ile-de-France⁶⁷ :

Il y a 44 000 salariés actifs (résidant en Ile-de-France) affiliés à la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France.

La MSA Ile-de-France travaille avec :

5 jardins d'insertion franciliens :

- Les Jardins du Béton Saint-Blaise dans le 20^{ème} a reçu une subvention de la MSA Ile-de-France pour organiser un voyage dans le sud de la France. Cette subvention intervient dans le cadre du module intitulé « Dynamique de Projet ». Ce voyage de six jours est organisé par les jardiniers en insertion autour de la visite de jardins. Ce sont eux qui ont entièrement monté le projet au niveau du transport, de l'hébergement et des excursions. Ils ont été épaulés par une formatrice de la MSA. Le service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA a contacté l'association.

⁶² Voir le site <http://www.amf.asso.fr>

⁶³ Structures d'Insertion par l'Activité Economique

⁶⁴ Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

⁶⁵ Entreprises Légumières d'Insertion

⁶⁶ Caisse de la Mutualité Sociale Agricole

⁶⁷ Idem

- 4 jardins d'Insertion par l'Activité Economique :
 - les Jardins de Déméter situés à Vulaines-sur-Seine en Seine-et-Marne
 - les Potagers de Marcoussis et les Potagers du Télégraphe dans l'Essonne
 - les Jardins de Plaine de Vie à Ezanville dans le Val d'Oise :
 Des exemples d'actions de la MSA avec l'association Plaine de Vie :
 - organisme de protection sociale des salariés : visite médicale d'embauche et suivi santé,
 - organisation de sessions de gestes et posture de travail,
 - organisation de journées de sensibilisation à la prévention et la sécurité dans l'entreprise,
 - engagement conjoint sur des actions de type Cap santé ou dynamique projet, avec intervention de psychologue de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), et d'une assistance sociale qui a participé à un voyage en Alsace,
 - médecine de prévention,
 - soutien financier individuel, ou action de santé individuelle (prothèse dentaire...),
 - contact régulier avec l'assistance sociale de la MSA (adhérente au panier), et implication importante avec l'accompagnatrice emploi formation.

La MSA intervient dans le cadre de l'insertion des salariés. Elle peut aussi subventionner les jardins d'insertion. Ce fut le cas pour les Jardins de Plaine de Vie et pour les Potagers d'Etampes.

Le projet ETARI⁶⁸

Ce projet n'est pas encore mis en place, il est en phase de pré-étude. Il s'agit de créer des Entreprises d'Insertion de prestations de services de premier niveau de qualification faisant appel à une main d'œuvre agricole et rurale.

Pour le moment, la zone cible pour la mise en place d'une ETARI francilienne⁶⁹ semble être le plateau Briard (extrême sud du Val-de-Marne en limite avec les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne).

II.2 Les partenariats entre les jardins d'insertion et les professionnels de l'agriculture

II.2.1 L'historique francilien

La Charte de partenariat FNARS-GAB

Depuis 1999, la FNARS IdF et certains jardins d'insertion franciliens entretiennent des relations privilégiées avec le GAB IdF. Ils ont d'ailleurs signé une **convention de partenariat** cette même année qui stipulait d'une part que :

- les professionnels locaux devaient être associés dès le montage d'un projet
- les jardins s'engageaient à promouvoir l'agriculture biologique francilienne
- les jardins commercialiseraient leurs produits en faisant attention aux producteurs locaux tant au niveau de la distribution que du prix de vente pratiqué.

D'autre part, pour faciliter la formation des salariés en insertion attirés par le milieu agricole, des conventions de stage pouvaient être élaborées et leurs candidatures étudiées en cas d'embauche dans les exploitations maraîchères.

⁶⁸ **Entreprises de Travaux Agricoles et Ruraux d'Insertion** est un projet porté par Laser Insertion (Association Nationale pour l'Insertion par l'Activité Economique en secteurs agricole et rural) créée par la Mutualité Sociale Agricole. Voir le document de Laser Insertion réalisé en 2003 intitulé *ETARI, un nouveau modèle d'entreprise au bénéfice des territoires ruraux*, 12 p.

⁶⁹ Information provenant de la MSA Ile-de-France

Cette première Charte signée par la FNARS Ile-de-France, les jardins « Cultivons la Solidarité » d'Ile-de-France⁷⁰ et le GAB Ile-de-France est restée en veille mais aujourd'hui face à la décentralisation, une représentation régionale s'avère être indispensable.

Actuellement, le Collectif « Jardins d'Insertion Ile-de-France » et le GAB Ile-de-France travaillent à la ré-actualisation de cette Charte régionale au regard de l'accord cadre de collaboration qui est en train d'être passé au niveau national entre le Réseau Cocagne et la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique).

Lorsque cette Charte sera effective, une commission de suivi, constituée par les représentants des jardins, des professionnels agricoles biologiques et des financeurs de l'insertion, pourrait être créée.

II.2.2 Les jardins d'insertion adhérents au Groupement des Agriculteurs Biologiques

En 2004, il y a 4 associations de réinsertion gérant des jardins d'insertion qui sont adhérentes au GAB Ile-de-France dont :

- ACR à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)
- Les Potagers de Marcoussis (Essonne)
- Le CAT La Vie en Herbes à Marcoussis (Essonne)
- Plaine de Vie à Ezanville (Val d'Oise)

Ainsi, quatre jardins sur les six jardins biologiques que compte la région en 2004 sont adhérents au GAB Ile-de-France soit 67%. Le jardin d'Etampes (Essonne) et le jardin de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sont certifiés biologiques mais ne sont pas adhérents.

En 2005, les quatre mêmes associations sont adhérentes au GAB Ile-de-France mais la part de la représentativité du GAB Ile-de-France a augmenté puisque le jardin d'Etampes n'est plus compté comme un jardin certifié biologique. Ainsi, 80% des jardins d'insertion certifiés biologiques en Ile-de-France sont adhérents au GAB Ile-de-France.

Il n'y a pas de concurrence entre le secteur professionnel et les jardins d'insertion, au contraire ces derniers attirent une clientèle nouvelle pour le biologique.

Selon une enquête réalisée par l'association Plaine de Vie (Ezanville – Val d'Oise), 80% des adhérents aux paniers de légumes sont de nouveaux consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique.

II.2.3 Les jardins d'insertion travaillant avec les agriculteurs locaux

Des liens se sont créés entre des associations et des professionnels agricoles, par exemple :

- Les Jardins de Déméter (Seine-et-Marne) entretiennent des relations avec le Syndicat des Maraîchers de Seine et Marne. L'association est membre du Conseil d'Administration.

⁷⁰ Portés par les associations suivantes : la Fraternité Saint-Jean à Saint-Prix dans le Val-d'Oise, Plaine de Vie à Ezanville dans le Val-d'Oise, les Jardins de la Solidarité dans l'Essonne et l'APRAE gérant les jardins d'insertion du Pont-Blanc à Sevrans en Seine-Saint-Denis.

- Un partenariat vient d'être signé avec le CAT de Marcoussis (Essonne) et deux agriculteurs de la Région qui vont planter 20 ares de thym pour fournir le CAT qui distribuera le produit sous la forme de sachets de tisane.
- Trois entreprises d'insertion et cinq personnes sont venues en 2004 solliciter le jardin d'insertion de Plaine de Vie (Ezanville – Val d'Oise) pour recruter leur main d'œuvre. Aussi, le jardin organise un marché avec des producteurs bovins et des arboriculteurs.
- Aux jardins biologiques d'insertion de Sevrans (Seine-Saint-Denis), un contact soutenu s'est noué avec un agriculteur biologique situé dans le Val-d'Oise (achat des plantules bio,...).
- A Saint-Denis, dans le cadre de la semaine du développement durable, l'association Territoires a organisé une vente de viande biologique provenant d'éleveurs du Maine-et-Loire lors d'une matinée « portes ouvertes ».

II.2.4 Les fournisseurs de plants et semences⁷¹

Les principaux fournisseurs professionnels de semences et de plants certifiés biologiques sont Clause Tezier, Ducrettet, Fabre,... Notons une difficulté certaine d'approvisionnement en plants biologiques.

Des exemples

- **La Ferme de Sainte-Marthe**
C'est une entreprise située dans le Loir et Cher produisant des semences, jeunes plants et végétaux choisis parmi les variétés anciennes et cultivés en respectant les critères de l'agriculture biologique.
Il est à noter que la Ferme de Sainte-Marthe est également un organisme de formation à l'agriculture biologique (en contrat avec l'Union Européenne, programme pilote 93 FR.N° 06026). Elle propose des formations de longue ou courte durée, pour tous publics souhaitant mieux comprendre et appliquer les techniques de l'Agriculture Biologique.
Les Jardins Dionysiens du Développement Durable de Saint Denis (Seine-Saint-Denis) et les Jardins Biologiques d'Insertion du Pont-Blanc à Sevrans se fournissent dans cette entreprise localisée à 200 kilomètres de leurs structures.
- **Le Biaugerme** situé dans le Lot et Garonne est un groupement de producteurs de semences issues de l'agriculture biologique & biodynamique. Ils produisent des variétés anciennes, rustiques et s'inscrivent dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité. La vente de graines potagères, condimentaires & florales s'effectue par correspondance.
Les Jardins de l'Espoir de Meudon (Hauts-de-Seine) achètent des semences à cette entreprise implantée à 600 kilomètres des jardins.
- **Germinence** situé dans le Maine et Loire propose des semences de cultures bio-dynamique (légumes, plantes aromatiques et médicinales, fleurs...)
Les Jardins de l'Espoir de Meudon se fournissent également en semences dans cette entreprise située à 260 kilomètres du site.
- **Ducrettet** situé en Haute-Savoie produit des semences professionnelles florales et potagères et de jeunes plants.
Les Jardins Biologiques d'Insertion du Pont-Blanc à Sevrans se fournissent dans cette entreprise située à 550 kilomètres des jardins.
- **Les jardinerie ou les grandes surfaces locales**

⁷¹ Sur 8 réponses (sur 25) émanant des jardins

Les Jardins du Cœur de Montreuil (Seine-Saint-Denis) achètent leurs graines en grandes surfaces. Les Jardins de Déméter (Seine-et-Marne) ainsi que le Jardin Collectif d'Insertion du Val-Maubuée à Torcy les achètent en jardinerie.

- **Des jardins d'insertion fournisseurs d'autres jardins d'insertion**

Les Potagers de Marcoussis (Essonne) livrent des plants de légumes aux Potagers du Télégraphe à Etampes (Essonne).

- **Les jardins qui réalisent leurs propres plants**

Les Potagers de Marcoussis (Essonne)

Les Jardins Dionysiens du Développement Durable à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Les Jardins du Cœur de Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Les Jardins Biologiques du Pont-Blanc à Sevran (Seine-Saint-Denis)

Les Potagers de Brécourt à Labbeville (Val-d'Oise)

Les Jardins de Plaine de Vie à Ezanville (Val-d'Oise)

Des difficultés d'approvisionnement

L'approvisionnement en plants biologiques pose un problème majeur et commun pour les jardins d'insertion et pour les agriculteurs biologiques franciliens. En effet, il n'existe à ce jour aucune structure produisant des plants biologiques en Ile-de-France. L'achat de plants biologiques hors Ile-de-France entraîne un surcoût lié au transport, une logistique compliquée et un choix de plants pas adapté aux besoins.

De plus, pour acheter des plants biologiques dans les autres régions, il faut souvent commander de gros volumes. Ce n'est pas possible pour des structures comme les jardins d'insertion qui n'ont besoin que de petites quantités de plants, même lorsqu'ils regroupent leur commande.

Ce manque de structure produisant des plants biologiques sur la Région Ile-de-France est repéré pour les jardins d'insertion mais aussi pour les agriculteurs biologiques franciliens.

→ C'est dans ce contexte que le Collectif « Jardins d'Insertion Ile-de-France » a mis en place un groupe de travail composé du **Collectif, du Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France (GAB) et de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France** pour réfléchir à la **mise en place d'une structure d'insertion par l'activité économique spécialisée dans la production de plants biologiques sur la Région Ile-de-France.**

Dans le cadre du groupe de travail, une pré-étude a été réalisée par la chambre d'agriculture et le GAB Ile-de-France pour identifier les besoins en plants biologiques du secteur en Ile-de-France.

La **réalisation d'une étude de faisabilité** est envisagée et suite à la sollicitation des acteurs, les potagers de Marcoussis (Essonne) ont fait part de leur souhait de porter cette étude.

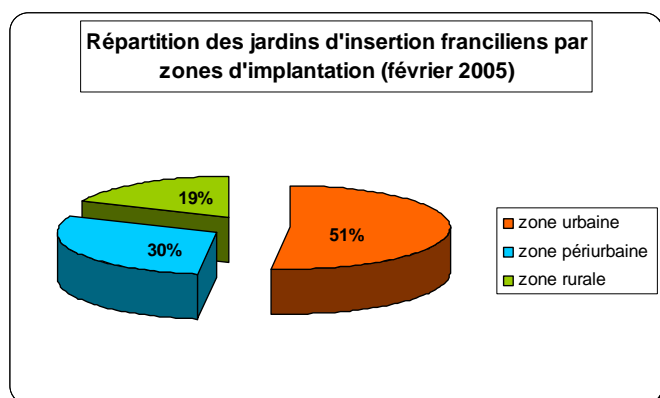
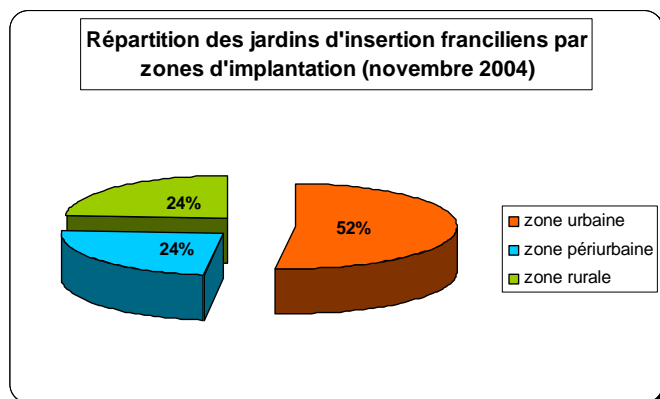
La mesure 10B du Fond Social Européen Objectif 3 dite « appui aux micro-projets associatifs » sera mobilisée pour financer l'embauche d'un chargé d'étude pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Nous voyons que sur les thèmes du lien entre les jardins d'insertion et les autres acteurs du secteur professionnel du maraîchage, les jardins ont tout intérêt à mutualiser leurs connaissances et leurs expériences pour élaborer des projets communs.

III – Les jardins d’insertion et leur territoire

III.1 La répartition par zone d’implantation

Ce zonage des jardins d’insertion franciliens a été réalisé grâce à la carte de la Région Ile-de-France sur l’espace rural et l’espace urbain⁷².



En novembre 2004, **52% des jardins d’insertion franciliens sont situés en zone urbaine** avec une équitable répartition entre les jardins d’insertion sociale et les jardins d’insertion par l’activité économique qui ont besoin de plus de surfaces.

24% sont localisés en zone péri-urbaine dont les deux Centres d’Aide par le Travail ayant une activité agricole.

24% se trouvent en zone rurale. Ce sont en majorité des jardins d’insertion par l’activité économique.

En février 2005, des changements ont eu lieu : certains jardins se sont arrêtés, d’autres se sont créés.

Ainsi, la répartition des jardins d’insertion franciliens sur le territoire francilien est quelque peu modifiée.

Leur **implantation en zone urbaine est toujours importante** puisque la moitié des jardins se situent dans ce contexte.

30% sont localisés en zone péri-urbaine et 19% en zone rurale.

III.2 Le statut d'occupation des jardins d'insertion

➤ La superficie des terrains

Les jardins d’insertion franciliens représentent une surface de **26 hectares**.

Les deux CAT exploitent **13 hectares de cultures**.

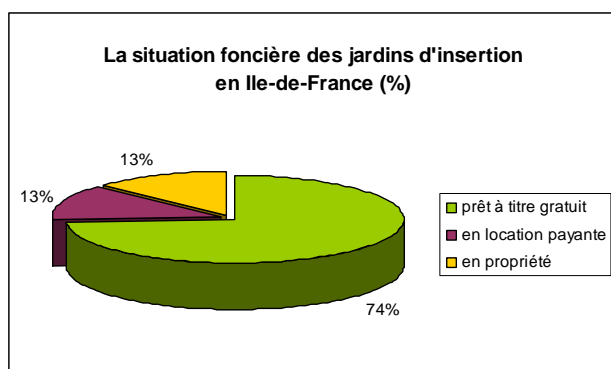
La surface cultivée par les ateliers de mobilisation par le jardinage va de 150 m² hors sol à 2500 m².

La surface cultivée par les chantiers d’insertion va de 6000 m² à 8 hectares.

La surface cultivée par les CAT va de 3 à 10 hectares

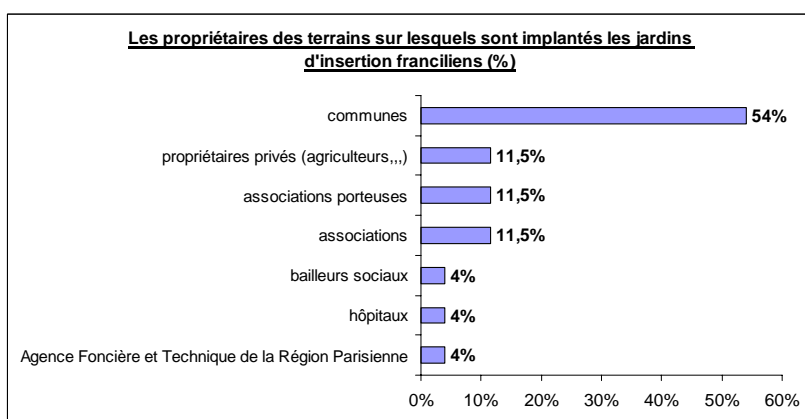
⁷² Cette carte est située aux pages 176 et 177 de l’Atlas rural et agricole de l’Ile-de-France réalisé en 2004 par l’Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de la Région Ile-de-France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l’Agriculture et de la Forêt.

➤ La situation foncière des jardins d'insertion franciliens⁷³



74% des terrains où sont implantés les jardins d'insertion franciliens **sont mis à disposition gratuitement.**
13% des terrains sont **en location payante.**
13% des terrains **appartiennent à l'association porteuse du jardin.**

➤ Les propriétaires des terrains⁷⁴

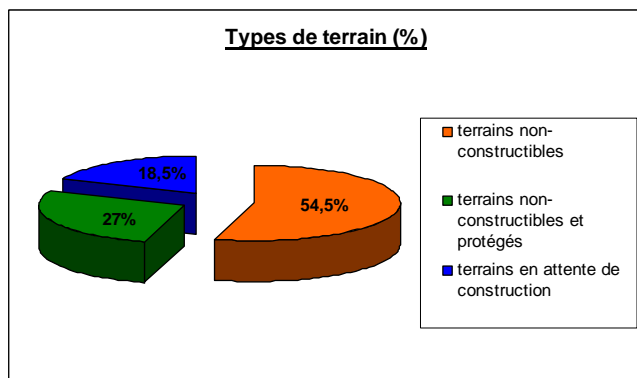


54% des terrains où sont implantés les jardins d'insertion franciliens **appartiennent à la municipalité.**
11,5% des terrains où sont implantés les jardins d'insertion **appartiennent à des associations.**
 11,5% appartiennent à des associations porteuses.

C'est le cas pour le jardin d'insertion par l'activité économique de Saint-Germain Laxis qui est implanté sur la propriété de l'ADSEA 77 (Seine-et-Marne). Le Centre d'Aide par le Travail de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (Yvelines) est aussi propriétaire du terrain où l'activité maraîchère est exercée. Le centre éducatif ouvert de la Fraternité Saint-Jean (Labbeville – Val d'Oise) est également propriétaire du terrain où l'activité jardinage a lieu.

Notons que le jardin de Grigny (Essonne) est en attente de déménagement sur une autre parcelle de la commune car le terrain où il est implanté actuellement est destiné à une zone commerciale.

➤ Les types de terrain⁷⁵



81,5% des jardins d'insertion franciliens sont **situés sur des terrains non-constructibles** dont 27% sont protégés.
 Il est toutefois important de noter que 11 jardins sur 25 au total ont répondu à cette question en 2004.

⁷³ Sur 23 réponses

⁷⁴ Sur 26 réponses

⁷⁵ Sur 11 réponses sur 25 – enquête 2004

➤ L'inscription des jardins dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme)⁷⁶

50% des jardins d'insertion franciliens sont inscrits dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

Certains jardins d'insertion y sont inscrits indirectement, c'est le cas lorsqu'ils sont situés dans un parc public. Le parc est reconnu dans le PLU et indirectement le jardin d'insertion se trouvant sur le site.

⁷⁶ Sur 12 réponses sur 25 – enquête 2004